Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-132025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

DEVIS TOITURE

Monsieur le Maire, informe que lors de la réunion du 03 Février 2025, il avait été autorisé à demander des devis pour le remplacement de la toiture des services techniques. Monsieur le Maire donne lecture des divers devis reçus

-	Ent SILVAIN	Toiture tuiles	26 620.67 HT	Toiture Bac Acier 23 970.84 HT
-	Ent MOREL	Toiture tuiles	29 789.17 HT	Toiture Bac Acier 25 582.63 HT

Monsieur le Maire soumet au vote

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil décident à l'unanimité de choisir l'entreprise Silvain, avec réfection en bac acier.

Ils chargent Monsieur le Maire, d'effectuer la commande, la demande de subvention auprès du département. Ils le chargent également d'en informer l'entreprise non retenue.
La dépense sera inscrite au budget principal de la commune, en section investissement, programme 284, article 231

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN PAS-DE-CALAIS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-142025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 13 pouvoir : 3 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

CHANGEMENT DE LOCATAIRE DE LA PARCELLE N° 25

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Fabienne STIEVENARD a émis le souhait de vendre son chalet sis sur la parcelle n°25 rue du Marais, et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, délibéré, et voté, à l'unanimité les membres du Conseil acceptent la vente du chalet au profit de Mr DELILLE Marcel domicilié 21 Chemin du Marais à Ecourt Saint Quentin. La location prendra effet à compter du 1er Janvier 2026. Mme STIEVENARD s'étant acquittée de la location de la parcelle pour l'année 2025.

Les membres du Conseil chargent Mr le Maire d'en informer Mme STIEVENARD et d'établir un nouveau contrat au profit de Mr DELILLE Marcel.

Ainsi fait , délibéré , les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-152025-CC

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 13 pouvoir : 3 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE SES SERVICES ASSOCIES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à des observations de la Chambres Régionale des Comptes, le Conseil d'Administration a modifié sa délibération de Mai 2023, concernant le coût de la dématérialisation des marchés publics, qui est à ce jour financé par le biais de la cotisation additionnelle par les communes. Les communes non adhérentes sont tarifiées.

Afin d'éviter ce financement croisé, la plateforme de dématérialisations des marchés publics fera désormais l'objet d'une convention.

Après avoir fait lecture de la convention, Monsieur le Maire soumet au vote.

Après en avoir discuté, délibéré, et voté, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité, et autorisent Monsieur le Maire, à signer la convention ..

Ainsi fait , délibéré , les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-162025-CC

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 13 pouvoir : 3 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)

Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. Il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 13 février 2018.

L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018.

Ce texte intègre une nouvelle approche :« l'accountability »,c'est-à-dire la responsabilisation des acteurs. Il appartiendra aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent.

Il en découle l'obligation :
- *de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),*
- *d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,*
- *de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,*
- *de tenir à jour un registre des traitements (détaillé).*

En outre, le RGPD impose que dès la création d'un traitement ou service, la protection des données personnelles soit prise en compte (concept de « privacy by design »).

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-162025-CC

Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

En cas de traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes, il y aura lieu de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (PIA).

En outre, en cas de fuite de données, la collectivité devra, sauf adaptation prévue par la loi française, notifier auprès de la CNIL la violation de son système dans un délai de 72 heures, et en informer corrélativement les personnes dont les données figuraient dans les traitements.

La CNIL effectuera un contrôle à postériori. Cela induit que les collectivités devront être en mesure de prouver à tout moment :

- *que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents,*
- *qu'elles se trouvent en conformité avec le RGPD.*

Une documentation fournie et à jour devra être disponible : registre des traitements, PIA, contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, etc.

En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et sanctions administratives et pénales très lourdes.

Cette mise en conformité va générer de fortes charges de travail ainsi qu'un coût conséquent, selon les devis recueillis. En outre les collectivités ne disposent pas toutes des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.
Le Conseil d'Administration du CDG62 a accepté le principe de cette mutualisation par délibération du 11 juillet 2018.

Le projet de convention, est joint en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- *à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et tous actes afférents à ce projet,*

Après en avoir débattu,
Les membres du Conseil Municipal

***AUTORISENT** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Pas-de-Calais et tous actes afférents à ce projet.*

***ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-172025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

Délibération relative à la révision libre de l'Attribution de Compensation de la commune d'ECOURT SAINT QUENTIN

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***Vu** le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,*

***Vu** les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) en date du 17 décembre 2024,*

***Vu** la délibération n°25/M03/02 du conseil communautaire du 24 mars 2025, approuvant le projet de territoire et le pacte financier et fiscal de solidarité entre la Communauté de Communes et ses communes membres*

***Vu** la délibération n°25/M03/03 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Osartis Marquion en date du 24 mars 2025, approuvant la proposition de révision des Attributions de Compensation*

***Considérant** que dans un objectif de financement des transferts de compétences passés (notamment la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), il a été proposé, en Conférence des maires, plusieurs enveloppes permettant de redresser la situation financière de la Communauté de Communes en fonction des capacités financières des communes.*

***Considérant** que la délibération n°25/M03/03 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Osartis Marquion en date du 24 mars 2025 propose une révision des attributions de compensation de ses communes membres.*

***Considérant** qu'une enveloppe de prélèvement de 400 000 euros a été retenue afin de financer les compétences transférées n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de charges et accroitre les marges de manœuvre de la Communauté de Communes selon les modalités suivantes :*

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-172025-DE

- *20 % (80 K€) prélevés de manière proportionnelle à la population : l'ensemble des communes doit participer au financement des compétences.*
- *30 % (120 K€) prélevés suivant des critères de richesse (1/3 potentiel financier, 1/3 revenu par habitant, 1/3 effort fiscal).*
- *50 % (200 K€) prélevés sur les communes dont les AC dépassent la moyenne du territoire avant prélèvement.*

***Considérant** que toutefois, afin de préserver l'équilibre financier des communes et leur capacité d'action, il a été proposé de plafonner le prélèvement sur les AC à 5% des recettes de gestion.*

Considérant que les communes concernées (dont le prélèvement représente plus de 5% des recettes de gestion) feraient l'objet d'un écrêtement dont le montant est entièrement supporté par la Communauté de Communes (19 K€).

***Considérant** que dans le cadre d'une procédure de révision libre des attributions de compensation, le montant révisé ne peut être appliqué à une commune qu'avec son accord.*

***En conséquence** il convient désormais de recueillir l'accord du conseil municipal sur le montant révisé de l' attribution de compensation de la commune.*

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- ***APPROUVE** la révision de l'Attribution de Compensation de la commune, telle que fixée dans la délibération n°25/M03/03 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Osartis Marquion en date du 24 mars 2025,*
- ***Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-182025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMAIRE DE TRAVAIL DE MME JENNY GODON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement de la garderie et de la bibliothèque, il serait utile et nécessaire d'augmenter les heures de Mme Jenny GODON qui actuellement est à 33/35ème.

Monsieur le Maire propose aux membres de passer Mme Jenny GODON à temps complet, soit 35 heures, et soumet au vote.

Après en avoir discuté, délibéré, et voté, les membres du Conseil acceptent la proposition de Mr le Maire et le chargent d'établir l'arrêté de modification d'heures et toutes démarches administratives nécessaires. Ils le chargent de transmettre les documents au Centre de Gestion du Pas de Calais, au SGC d'Arras.

Ainsi fait , délibéré , les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250416-192025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

Adhésion de la Communauté de communes Osartis Marquion au Syndicat mixte ouvert SAGE Marque Deûle (SymMad)

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,*

***Vu** les statuts de la Communauté de Communes Osartis Marquion, notamment la compétence Eau,*

***Vu** la notification par la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION de la délibération n°24/M12/110 du conseil communautaire en date du 6 décembre 2024, approuvant l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert SAGE Marque Deûle (SymMad) pour l'exercice de la compétence SAGE.*

Une structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marque-Deûle et des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Haute-Deûle et Marque-Deûle est en cours de création, sous la forme d'un syndicat mixte ouvert « à la carte » qui sera doté d'une compétence obligatoire SAGE et d'une compétence optionnelle SLGRI.

Le bassin versant correspondant s'étend sur 163 communes, 2 départements, 9 EPCI et rassemble une population d'1,5 million d'habitants.

6 Communes du territoire intercommunal sont concernées : Arleux-en-Gohelle, Fresnoy-en-Gohelle, Izel-lès-Equerchin, Neuvireuil, Oppy et Quiéry-la-Motte.

Par délibération en date du 6 décembre 2024 le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au Syndicat Mixte Ouvert SAGE Marque Deûle (SymMad) pour l'exercice de la compétence SAGE.

Conformément à ses statuts et à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté de communes OSARTIS MARQUION est tenue à un accord de ses membres sur le principe de l'adhésion à un syndicat mixte, à la majorité qualifiée (c'est-à-dire les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.)

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250416-192025-DE

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes OSARTIS MARQUION de prendre part à ce syndicat mixte au titre de ses compétences, le Conseil municipal :

***APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de communes OSARTIS MARQUION au Syndicat mixte ouvert SAGE Marque Deûle (SymMad)*

Ainsi fait, délibéré , les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00 mairieecourt@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-202025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour ; 16 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT
Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

Délibération relative à la transmission dématérialisée des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Considérant que la Commune d'Ecourt Saint Quentin a déjà adopté des actes réglementaires relatifs à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Considérant les obligations issues de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, du décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales, du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,et plus récemment, de l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui généralisera le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Considérant que la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) nécessite la dématérialisation des documents budgétaires, à savoir la transmission électronique des documents budgétaires au format XML à la Préfecture via l'outil de transmission « Actes budgétaires », ainsi qu'un envoi de flux Pes Budget au comptable public ;

Considérant que l'État a sollicité les collectivités territoriales afin que les actes administratifs et documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier, et que la Commune d'Ecourt Saint Quentin a d'ores et déjà signé la convention le 1er Janvier 2023 pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De confirmer l'engagement de la Commune d'Ecourt Saint Quentin dans la transmission dématérialisée des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, conformément aux obligations légales en vigueur.

MAIRIE D'ECOURT-SAINT-QUENTIN - CALAIS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire , Stéphane TONELLE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-212025DIAG-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 13 pouvoir : 3 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

DIAGNOSTIC SUR LES MARAIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion à eu lieu le 25 Mars en Mairie, dans le cadre de l'offre d'accompagnement des Communes situées dans la zone d'influence du futur Canal Seine-Nord. Divers enjeux ont déjà été identifiés :

- *Revalorisation de l'hébergement touristique*
- *Activités de loisirs*
- *Signalétique*
- *Possibilité de travail avec le Département du Nord*
- *Elargissement du périmètre d'étude aux communes environnantes (Sauchy Cauchy, Sauchy Lestrée)*

Les acteurs impliqués et identifiés :

- *Les Communes*
- *Des techniciens municipaux*
- *Des membres associatifs de la Commune (randonnée, patrimoine…)*
- *Toute personne impliquée dans le développement touristique de la Commune*
- *Le Département du Pas de Calais*
- *La Communauté de Communes Osartis-Marquion*
- *La SPL Arras Pays d'Artois*

Monsieur le Maire informe, qu'il a été convenu avec les différents élus et partenaires que le diagnostic des marais se déroulera le Mardi 17 Juin de 9h à 16h. Les modalités sont encore à définir mais un de présentation de la démarche se fera en salle municipale de Rumaucourt.

Monsieur le Maire présente le circuit des visites proposé.

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN * PAS - de - CALAIS *

Ainsi fait, délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-212025DIAG-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-222025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SGC d'Arras se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des recettes relatives au budget de la commune pour un montant de 870.26 €
Ces impayés concernent les produits de cantine garderie, et de location de parcelle de camping

- *Titres (712/2022, 792/2022, 870/2022, 251/2023, 252/2023,410/2023,411/2023, 597/2023,598/2023,762/2023, 763/2023,940/2023,1535/2023)* ***401.82 €***
- *Titre (541/2022)* ***468.44 €***

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement.

Après en avoir discuté, délibéré, et voté, les membres du Conseil acceptent les admissions en non valeur pour un montant de 870.26 € et chargent Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables. La dépense sera intégrée au budget principal de la commune 2025, en dépense de fonctionnement , compte 6541

Ainsi fait , délibéré , les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-232025-BF

Commune d'Ecourt Saint Quentin

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nombre de membres en exercice	18	
Nombre de membres présents	14	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Votes 15	Contre 0	Pour 15

Date de la convocation 04 Avril 2025
Séance du 10 Avril 2025 à 19 heures 00

Le 10 Avril 2025 réuni sous la présidence (1) de Mr Stéphane TONELLE, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé par le comptable et l'ordonnateur. après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte Financier Unique dressé par le comptable et par l'ordonnateur ,
1° Statuant sur l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi:

BELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		735 759,23 €	25 449,00 €		25 449,00 €	735 759,23 €
Part affectée à investiss		0,00 €				
Opérations de l'exercice	1 036 510,49 €	1 407 943,02 €	436 292,86 €	131 450,09 €	1 472 803,35 €	1 539 393,11 €
Totaux	1 036 510,49 €	2 143 702,25 €	461 741,86 €	131 450,09 €	1 498 252,35 €	2 275 152,34 €
Résultat de clôture		1 107 191,76 €	330 291,77 €			776 899,99 €

Besoin de financement	330 291,77 €	ligne 001	à inscrire en dépenses d'investissement
Excédent de financement			
Restes à réaliser DEPENSES	47 178,00 €		
Restes à réaliser RECETTES	0,00 €		
Besoin total de financement	377 469,77 €	001 DI	
Excédent total de financement			

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	377 469,77 €	à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement
(776 899,99 - 47 178,00)	729 721,99 €	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations Mmes Sylvie PONCHAUX, Pascale DEQUIREZ, Marie Pierre SILVAIN, Martine TALFER, Charlène DUBOIS, ~~Laetitia DAVID~~, Célinie HOCQ, TONELLE Dominique, Mrs Freddy LECLERCQ, Marc Antoine DELROT, Alain Yax Jean Michel EFFNER, Jacques GARBEZ, ~~Joseph LEVEQUE~~, Yannick STERCKX, ~~Jean Marie WIART~~

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte Financier Unique et de l'affectation des résultats)
Stéphane TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN - Pas-de-Calais

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-252025-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'adopter le budget 2025

Après avoir fait lecture des propositions, Monsieur le Maire soumet au vote

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'adopter le budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250418-262025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 13 pouvoir : 3 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

LOCATION MANGE DEBOUT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a acheté 10 mange debout pour diverses manifestations, et, sont stockés à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les mettre à disposition aux particuliers, louant la Salle Polyvalente. (Mariage, Anniversaire, Diverses réceptions), et d'instaurer un tarif.

Monsieur le Maire propose un tarif unique de 50,00 € pour les 10 mange debout et soumet au vote.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, et chargent Monsieur le Maire de modifier la convention de location de la Salle Polyvalente en insérant l'option : location de 10 mange debout, et d'en informer la SGC d'Arras.

Ainsi fait, délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN ★ PAS - de - CALAIS ★

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250418-262025-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-272025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : 14 Abstention :0 Contre : 2

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Sylvie PONCHAUX

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION DES DROITS DE CHASSE DANS LES MARAIS COMMUNAUX LOT N°2

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de location des droits de chasse dans les marais communaux, lot n°2, prend fin le 17 Septembre 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire le contrat pour 9 ans, à compter du 18 Septembre 2025, avec plusieurs modifications,

- ***1*** *Proposition de retirer la Hutte n°9 du contrat, car actuellement fermée, par manque de chasseurs*
- ***2*** *Montant annuel de la location 2 700,00 € (9 X 300,00 €), nouveau contrat 2 400,00 € (8 X 300,00€)*
- ***3*** *Pour intégrer la Société, il fallait être habitant de la Commune. Le nouveau contrat pourrait être ouvert aux personnes extérieures mais payant une contribution à la Commune (TF, Locataire Camping, Résidence Secondaire, etc…)*
- ***4*** *De retirer du contrat une hutte dans le cas ou il ne resterait qu'une seule personne. La Commune pourrait la relouer*
- ***5*** *Possibilité de barque à moteur pour les personnes à mobilité réduite*

Monsieur le Maire soumet au vote le renouvellement du contrat avec les diverses modifications proposées.

*Après en avoir, discuté, délibéré, et voté les membres du conseil municipal, acceptent (**14 Pour 2 Contre**), le renouvellement du contrat avec les modifications proposées par Mr le Maire. Ils chargent Monsieur le Maire d'établir le nouveau contrat à compter du 18 Septembre 2025 pour 9 années et pour un montant de 2 400,00 € annuel.*

Ainsi fait, délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-282025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 14 pouvoir : 2 votants : 16
Pour : Abstention :0 Contre :

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Sylvie PONCHAUX
Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER

MISE EN LOCATION HUTTE N°9

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'approbation du Conseil Municipal de retirer la Hutte n°9, il propose de la mettre en location et soumet les 5 propositions reçues.

1-	CE RENAULT	4 000,00 €	avec location
2-	Concept Sauvagine	300.00 €	la 1ère année, 3 500,00 € la 2ème année, avec location
3-	Mr EMBAREK Bernard	1 500.00 €	sans location, projet familial
4-	Mr MANECHEZ Jérémy	2 000.00 €	éventuellement location les week-ends, projet familial
5-	Mr BEDU David	3 000.00 €	location

Monsieur le Maire informe que le choix des Chasseurs au Marais est :
1- Concept Sauvagine
2- Mr EMBAREK Bernard

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir un contrat de location de 2 années, avec possibilité de révision la 1ère année. Possibilité également de mettre fin au contrat sans préavis.

Monsieur le Maire propose aux membres d'établir le contrat à compter du 11 Avril 2025.
Monsieur le Maire soumet au vote.

Après en avoir, discuté, délibéré, et voté	POUR
1- CE RENAULT	0
2- Entreprise Concept Sauvagine	14
3- Mr EMBAREK Bernard	2
4- Mr MANECHEZ Jérémy	0
5- Mr BEDU David	0

L'Entreprise Concept Sauvagine est donc retenue, sous les conditions proposées par Mr le Maire.

Les membres du Conseil Municipal chargent Mr le Maire d'en informer l'Entreprise Concept Sauvagine, et d'établir le contrat. Ils le chargent également d'en informer les autres candidats non retenus.

Ainsi fait, délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN - de - CALAIS

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 062-216202846-20250410-292025-DE

Département du Pas de Calais
COMMUNE D'ECOURT SAINT QUENTIN
21 rue Henri Barbusse – 62860
Tél : 03.21.73.50.00
mairieecourt@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 13 pouvoir : 3 votants : 16
Pour : 16 Abstention :0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 10 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 04 Avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT,

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Laetitia DAVID
Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Jacques GARBEZ, Mr Jean Marie WIART à Mr Jean Michel EFFNER, Mme Sylvie PONCHAUX à Mme Célinie HOCQ

INFORMATIONS DIVERSES

- *Installation du CME, le 26 Avril 2025 à 11H en Mairie, 9 enfants ont répondu favorable, un kit leur sera offert (valisette, agenda, écharpe…)*
- *Maternelle, préinscriptions de 25 élèves pour la rentrée 2025/2026*
- *Maternelle, opération plantation haies (Courtigeot), prévue la 1ère semaine de la rentrée des vacances de Pâques*
- *Monsieur le Maire, rappelle que tous les membres du Conseil Municipal doivent participer à toutes les manifestations organisées par la Commune et Ecourt en Fête, prochainement la Chasse à l'œuf.*
- *Balayage des fils d'eau, le 07 Mai 2025*
- *Installation d'une boîte à pizza 24H/24H, à l'initiative de Mr Petit, gérant du Carrefour Contact. Refus d'implantation sur le domaine public.*
- *Visite de la Station d'Epuration de Villers pour les élèves de CM1 et CM2 le mardi 29 Avril 2025.*
- *Demande de subvention en cours (école, local des services techniques)*

Ainsi fait, délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

MAIRIE D'ECOURT-ST-QUENTIN
PAS - de - CALAIS